



Luxembourg, le 15 décembre 2022

**A l'attention des membres de
la Chambre des Députés**
et de son président Fernand ETGEN
23, rue du Marché aux Herbes
L-1728 Luxembourg

**CONCERNE : POURCENTAGE DE TESTS POSITIFS A LA COVID-19 CONFIRMES PAR LE L.N.S. -
SUITE**

Monsieur le Président de la Chambre des Députés, Mesdames et Messieurs les députés,

En date du 26 septembre 2022, nous vous avons fait parvenir un [dossier concernant les tests PCR positifs](#) provenant des laboratoires privés et des hôpitaux envoyés pour contre-analyse au LNS en sa qualité de « Laboratoire national de référence en matière de Covid 19 ».

Au vu du peu de réactions de votre part et du silence assourdissant de la presse nationale, nous tenons à vous transmettre une mise à jour de ce dossier suite aux nouvelles réponses reçues depuis septembre 2022.

En effet, de nombreuses personnes ont continué à contacter le LNS afin de demander si leurs tests PCR en laboratoire ou à l'hôpital étaient effectivement positifs et si leurs écouvillons avaient été transmis à des tiers.

Or, à notre grand étonnement, nous constatons que les réponses du LNS aux nouvelles demandes transmises après diffusion de notre dossier ont radicalement changé :

- La grande majorité des réponses du LNS ne mentionnent plus le résultat des analyses de "confirmation de diagnostic".
- Bon nombre des échantillons transmis au LNS, même datant de plus d'un an, seraient désormais "en attente d'analyse".
- Le nombre d'écouvillons "égarés ou perdus" a significativement augmenté.
- Plusieurs personnes ont reçu comme réponse du LNS que le laboratoire privé ayant effectué le test n'aurait pas transmis l'écouvillon concerné. Or, les personnes concernées sont en possession du numéro de référence avec lequel le laboratoire privé avait bel et bien transmis l'écouvillon au LNS.
- Le LNS répond depuis début novembre selon un nouveau modèle de lettre ne faisant plus état du résultat du test PCR, mais précisant uniquement si l'échantillon a été séquencé en vue de déterminer le variant ou non.

- Les réponses du LNS invitent désormais les demandeurs à porter plainte auprès de la Commission nationale pour la protection des données (CNPD) si les réponses reçues ne sont pas satisfaisantes.
- Plusieurs réponses ne sont plus signées par le **DPO externe du LNS**, Julien Winkin, mais en "P/O" par le **Directeur du LNS** Prof. Dr Friedrich Mühlischlegel, lui-même. D'ailleurs, nous venons d'apprendre que ce dernier vient subitement de démissionner.
- Depuis le 22 novembre 2022, les nouvelles réponses sont signées par Madame Géraldine Bolet, **Data Protection Officer du LNS**.

Tous ces changements opérés après la publication de notre dossier nous laissent perplexes et sont de nature à éveiller les soupçons des patients et citoyens.

- Pourquoi le LNS ne traite-t-il plus les nouvelles demandes de nos concitoyens comme il le faisait auparavant ?
- Le DPO externe a-t-il été écarté ? Si oui, pourquoi ?
- Pourquoi les citoyens ne sont-ils plus informés du résultat effectif de leurs tests PCR ?
- Pourquoi le LNS contrevient-il aux dispositions de [l'article 15 du Règlement \(UE\) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016](#) concernant le droit d'accès de la personne concernée aux données à caractère personnel traitées ?
- Pourquoi les personnes concernées sont-elles désormais contraintes de passer par une lourde procédure de plainte auprès de la CNPD pour obtenir communication de leurs données personnelles, qui plus est sensibles ?

Malgré ce manque de transparence et le défaut de réponse du LNS aux demandes de résultats des contre-analyses qu'il était tenu d'effectuer, les 116 échantillons pour lesquelles les parties prenantes au dossier ont reçu une réponse, même incomplète, font apparaître qu'à ce jour :

- **seuls 12,07 % des échantillons ont été confirmés positifs ;**
- **41,38 % étaient en fait négatifs ;**
- 21,55 % n'ont pas été "séquencés" (ce qui laisse supposer qu'ils étaient en fait négatifs) ;
- 6,03 % ont été séquencés (ce qui tend à penser qu'ils étaient effectivement positifs) ;
- 18,97 % restent soit en attente d'analyse, soit non communiqués, soit "sans échantillon".

Concernant le nombre important de réponses "en attente d'analyse", nous souhaitons illustrer nos préoccupations au regard d'un cas en particulier.

Dans l'échantillonnage, vous retrouverez en positions 60 à 64 les quatre réponses du LNS à une dame aujourd'hui âgée de 96 ans et vivant en maison de retraite.

Cette dame a été testée positive une première fois juste avant Noël 2020, puis encore trois fois jusqu'à mi-janvier 2021. Or, les résultats de contre-analyse par le LNS de ces 4 prélèvements sont, selon la réponse reçue en date du 29 septembre 2022, toujours en attente d'analyse. Comment expliquer un tel décalage ?

Cette dame a passé les fêtes de Noël et de fin d'année 2020 en isolement dans sa chambre à la maison de retraite ; les membres de sa famille ainsi que ses co-pensionnaires ayant interdiction de lui rendre visite pendant cette période festive. Or, le fait que les résultats de la contre-analyse du LNS soient encore en attente d'analyse près de deux ans plus tard nous laissent dubitatifs et soulèvent des interrogations.

S'il s'avérait que ces 4 tests prétendument positifs étaient en réalité négatifs, la mise en isolement de cette dame était donc inutile, voire potentiellement illicite. Comment justifier l'enfermement de cette personne pendant la période de Noël alors qu'à un âge aussi avancé, ces précieux moments de partage pourraient être les derniers de sa vie ?

En tant que fervents défenseurs de l'Etat de droit, des libertés et des droits fondamentaux, nous tenions à vous faire part de ces données complémentaires afin que vous puissiez recevoir les réponses de Madame la ministre de la Santé aux questions parlementaires qui font suite à notre étude en toute connaissance de cause.

Nous espérons en effet que vous saurez suivre ce dossier avec discernement et lucidité conformément au pouvoir de contrôle que la Chambre des Députés devrait exercer sur l'action du Gouvernement.

Nous tenons par ailleurs à souligner le rôle désolant des médias dans cette affaire. En effet, alors qu'ils ont tous reçu l'ensemble des éléments du dossier, aucun média n'a jugé utile d'exercer son rôle de 4^{ème} pouvoir, ni en relayant les interrogations que soulèvent ce dossier, ni en questionnant le gouvernement, ni en informant la population.

Dans l'attente de votre prise de position concernant la présente, nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Veuillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les Députés, l'expression de nos sincères salutations.



Le Collectif Fräi Liewen
contact@frailiewen.info

Copies pour information à :

- Membres du Conseil d'Etat
- Commission Nationale des droits de l'Homme
- Commission nationale d'éthique
- Conseil supérieur de la sécurité sociale
- Magistrats de la Cour des Comptes
- Presse nationale

